

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Préavis No 01/2017 - Comptes 2016 de l'Association Sécurité Riviera

Rapport de la Commission de gestion (Cogest)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour examiner les comptes 2016 de l'Association de communes Sécurité Riviera. Le 02 mai 2017, elle a examiné les documents et relevé les questions à poser, qu'elle a transmises au Comité de direction. En possession des réponses et des informations supplémentaires fournies par ce dernier, elle a pu demander, lors de sa deuxième séance du 30 mai 2017, des explications complémentaires.

Lors de la deuxième séance, plusieurs membres du Comité de direction, dont Mme Taraneh Aminian, M. Bernard Degex, Président, M. Jean-Pierre Taverney et M. Arnaud Rey-Lescure étaient présents, ainsi que le Secrétaire général, M. Michel Francey, M. le major Ruben Melikian, Commandant Police Riviera, M. Frédéric Pilloud, Directeur ASR (*dès le 1er juin 2017*), M. le major Cédric Fagherazzi, Commandant SDIS Riviera, M. Marc François, Responsable d'exploitation Ambulance Riviera, M. le cap Michel Rouiller, Chef des Services généraux, et M. le major François Fleuti, Commandant a.i. PC Riviera - Pays d'Enhaut.

Les membres de la Cogest remercient la délégation pour sa disponibilité et la qualité des réponses fournies à ses sollicitations.

Membres de la Commission de gestion:

Prénom & Nom	Commune	02.05.2017	30.05.2017
Marc Badoud ¹	Jongny	Présent	Excusé
André Goy	Corsier-sur-Vevey	Excusé	Présent
Gilbert Jaunin	Blonay	Présent	Présent
Philippe Mercier	Chardonne	Présent	Présent
Yanick Hess	Montreux	Présent	Excusé
Hans Jörg Müller-Hermann	Corseaux	Présent	Présent
Roger Urech	La Tour-de-Peilz	Présent	Présent
Pierre-Alain Besson	St-Légier	Excusé ²	Présent
Christophe Ming	Vevey	Absent	Présent
John Grandchamp	Veytaux	Présent	Excusé

¹ Président-rapporteur

² Remplacé par Mme Céline Morier, suppléante

Lors de sa séance d'étude et d'analyse tenue le 02 mai 2017 en la salle du Comité de Direction, la Commission de gestion a désiré obtenir des informations complémentaires sur les points suivants :

Questions d'ordre général

4. Introduction d'une prime d'assiduité

La commission a pris note d'une interpellation du groupe de Montreux qui s'est étonné de la soudaine apparition de la prime d'assiduité.

- Le Conseil intercommunal en a-t-il été informé d'une quelconque manière ? L'impact financier de CHF 106'928.40" a-t-il été autorisé par le biais du budget ou d'un autre préavis accepté par le Conseil ?

Réponse : La politique de gestion des ressources humaines est placée sous la responsabilité du Comité de direction et découle, sur le plan réglementaire, du Statut du personnel adopté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 03 mai 2007. Le Comité de direction dispose également du Règlement d'application du Statut du personnel intercommunal Sécurité Riviera, adopté dans sa séance du 10 mai 2007, ainsi que des Directives d'application du Statut. Toutes ces dispositions peuvent être consultées sur le site internet de l'Association Sécurité Riviera.

S'agissant de la prime d'assiduité, fixée dans la Directive d'application du Statut du personnel DA-005, elle a fait l'objet d'une décision du Comité de direction, le 21 mai 2015. Le Conseil intercommunal, comme l'ensemble des citoyens, en a été informé, notamment par le biais du Rapport de gestion 2015, où, en page 7, le Président du Comité de direction informe de la mise en place de cette nouvelle mesure en faveur du personnel.

Les montants prévus pour pouvoir assumer cette charge ont été autorisés par le biais du budget 2016. Dès le budget 2018, la lisibilité sera encore améliorée, puisque, à la demande d'un membre de la Commission de gestion, la distinction sera clairement visible par la création d'un compte ...3011.01 *Primes*. Comme mentionné dans le texte du préavis No 01/2017, la prime a été introduite en remerciement à ceux qui sont présents et assument la charge de travail lorsque leurs collègues, malheureusement atteints par la maladie ou l'accident, ne peuvent assumer leur charge.

L'application de la Directive d'application du Statut du personnel DA-005 (disponible sur le site de l'ASR) pose aussi la question de savoir dans quelle mesure l'art. 3 de dite directive sera appliqué aux absences dues à des accidents professionnels. En effet, la formulation de celui-ci ne fait aucune distinction en fonction des raisons pouvant conduire à une absence : "Chaque jour de travail d'absence conduit à une diminution de 10% de la prime, [...]". Or il peut arriver qu'un collaborateur se blesse dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, comme cela est par exemple arrivé au collaborateur qui a reçu une balle de la part d'un gendarme, sans que cela ne soit toujours aussi extrême.

- Durant l'année 2016, le CoDir a-t-il réduit la prime d'assiduité de collaborateurs absents suite à un accident professionnel ou à l'accomplissement d'un service obligatoire ?

Réponse : La prime d'assiduité a été réduite pour six collaborateurs victimes d'un accident professionnel en 2016. Pour trois d'entre eux, la réduction de la prime a été totale, l'absence consécutive à l'accident étant supérieure à dix jours.

A noter toutefois que durant ces périodes d'absence, la personne ne subit aucune diminution de son traitement de base et des indemnités octroyées de manière forfaitaire pour le travail de nuit, du dimanche, la pénibilité, etc. Par contre, certains prélèvements de cotisations sont suspendus pendant la période d'incapacité, ce qui, en finalité, permet à un collaborateur absent de disposer d'un salaire net supérieur à celui qu'il obtient en travaillant. C'est précisément pour corriger cet état de fait qu'il n'a pas été distingué les principes des absences maladie, accident professionnel et accident non professionnel lors de l'adoption de l'avantage constitué par la prime d'assiduité.

Le contre-effet attendu de la part du Comité de direction, avec l'introduction de la prime, est également une réduction de l'absentéisme.

Les absences pour service militaire, protection civile ou charge politique considérée par le Statut du personnel n'influent pas la prime d'assiduité.

- Par ailleurs, où peut-on trouver le tableau de codification des indemnités dont il est question à l'art. 2 DA-005 ?

Réponse : Il est annexé au Règlement d'application du Statut du personnel intercommunal Sécurité Riviera. La nouvelle version a été rajoutée sur le site internet. Une copie du tableau est placée en annexe au présent document.

Enfin, la base réglementaire sur laquelle s'est appuyé le CoDir pour édicter la Directive DA-005 soulève aussi quelques questions. En effet, l'art. 41 du Statut du personnel, cité dans le préambule de dite directive se rapporte plutôt aux gratifications à verser aux collaborateurs en raison du nombre d'années de service.

- Ne s'agirait-il pas plutôt de l'art. 42 dudit statut, disposition donnant compétence au CoDir pour octroyer des récompenses spéciales ?

Réponse : La référence à l'art. 41 est correcte. Le cinquième alinéa prévoit :

« Dans tous les cas, le Comité de direction a la possibilité de remercier le fonctionnaire de sa fidélité selon les critères de son choix. La prestation offerte ne peut, cependant, pas dépasser celle versée après 20 ans de service. »

Cette disposition sert de « base légale » à la Directive d'application, l'art. 42 ne s'appliquant qu'à des récompenses ponctuelles.

- Dans cette éventualité, en quoi la prime d'assiduité constitue-t-elle une récompense spéciale ?

Réponse : Voir réponse précédente.

- Quelle proportion des collaborateurs de l'ASR a touché une prime d'assiduité en 2016 ?

Réponse : Le tableau ci-après donne les proportions des collaborateurs de l'ASR qui ont bénéficié d'un versement relatif à cette prime :

80 % des collaborateurs ont bénéficié d'une prime d'assiduité selon la répartition ci-dessous :

38.57 % des collaborateurs ont bénéficié du 100 %
2.38 % des collaborateurs ont bénéficié du 95 %
7.14 % des collaborateurs ont bénéficié du 90 %
3.81 % des collaborateurs ont bénéficié du 85 %
7.14 % des collaborateurs ont bénéficié du 80 %
1.90 % des collaborateurs ont bénéficié du 75 %
2.38 % des collaborateurs ont bénéficié du 70 %
0.48 % des collaborateurs ont bénéficié du 65 %
3.81 % des collaborateurs ont bénéficié du 60 %
1.43 % des collaborateurs ont bénéficié du 55 %
3.33 % des collaborateurs ont bénéficié du 50 %
0.95 % des collaborateurs ont bénéficié du 45 %
1.90 % des collaborateurs ont bénéficié du 40 %
1.90 % des collaborateurs ont bénéficié du 35 %
0.95 % des collaborateurs ont bénéficié du 30 %
0.48 % des collaborateurs ont bénéficié du 25 %
0.48 % des collaborateurs ont bénéficié du 15 %
0.95 % des collaborateurs ont bénéficié du 5 %
20 % des collaborateurs n'ont pas bénéficié de prime

La commission souhaite savoir si l'octroi de cette prime d'assiduité a finalement obtenu les résultats escomptés, soit une diminution effective de l'absentéisme.

Réponse : le tableau du rapport de gestion (page 25) démontre effectivement une baisse des absences en 2016. Le Codir est satisfait de la mise en application de cette prime d'assiduité.

6. Ambulance Riviera – Evolution du déficit d'exploitation

La commission a pris note des explications énoncées dans ledit préavis, cependant s'interroge sur les mesures prise par l'ASR pour endiguer les déficits et

- Le CoDir peut-il donner à la COGEST plus d'information concernant les mesures élaborées pour régler la situation avec le SSP à l'avenir ?

Réponse : Le Comité de direction a suspendu la signature de l'Avenant 2017 à la Convention fixant la subvention institutionnelle relative aux ambulances, dans l'attente d'une rencontre avec les représentants du Service de la santé publique, sous la présidence de M. le Préfet. Celle-ci s'est déroulée le 10 mai 2017. Le Comité de direction a fait part, une nouvelle fois, de sa volonté que soient pris en considération le budget et les comptes d'Ambulance Riviera pour déterminer une subvention couvrant le déficit chronique du service. Il a, de ce fait, contesté le principe de subventionnement.

Les représentants du SSP se sont déclarés contraints par les directives internes cantonales. Ils ont néanmoins pris acte des requêtes du Comité de direction et les intégreront dans leurs prochaines réflexions, qui n'aboutiront, selon leurs dires, pas avant deux ou trois ans, d'autres sujets étant, à leurs yeux, plus urgents à régler en matière de santé.

Le Comité de direction va initier une séance pour présenter son budget 2018 et solliciter du Service de la santé publique qu'il effectue ses propres projections en relation avec ce budget, et notamment en modifiant son approche relative à la gestion du contentieux.

Questions sur des comptes en particulier

Autorités (cellule C1)

Pas de questions.

Direction (cellule C2)

Compte 601.3091 - Frais de formation prof du personnel

- *Le montant des frais de formation professionnelle du personnel de la direction s'élèvent à CHF 6358.20, alors qu'ils avaient été budgétés à CHF 13'500.00. Quelle raison peut expliquer ce delta de plus de 50% ?*

Réponse : Les projections effectuées au moment de l'élaboration du budget ont été plus ambitieuses que les formations réalisées. L'une d'elles (comptabilité) a dû être reportée en raison d'une modification du calendrier des cours. D'autres formations avaient été envisagées s'agissant de l'introduction du nouveau programme de comptabilité et n'ont pas été nécessaires.

Compte 601.3123 – Electricité

- Les différences de charge entre 2015 et 2016 sont de plus de 25%. La commission souhaite des informations complémentaires afin d'expliquer la raison d'une telle différence d'une année à l'autre. A quoi cette baisse est-elle imputée ?

Réponse : La répartition de la charge de consommation électrique est proportionnelle à l'occupation des locaux. Les surfaces à disposition de la Direction ont été réduites en 2016. Le tableau de répartition des loyers est placé en annexe (question relative au compte 601.3161).

Compte 601.3151 - Entretien mobilier, équip., mat. bureau

- La différence entre la charge effective et budgétée est importante, à quoi est-elle due ?

Réponse : La charge inférieure au budget est le résultat de la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion des imprimantes. Il permet de répartir de manière beaucoup plus pointue que précédemment l'utilisation qui est faite des imprimantes par cellule.

Compte 601.3161 - Loyers

- Les loyers fixés au budget 2016 sont liés aux charges effectives des comptes 2015. Les loyers payés en 2016 sont cependant inférieurs de 16% par rapport au budget. Les commentaires du compte donnent une indication trop vague, la commission souhaite connaître le détail des répartitions des loyers. Est-ce qu'il y aurait un changement de répartition en 2016 ?

Réponse : Pratiquement chaque année, en fonction des mouvements internes (déménagements, octroi de surfaces supplémentaires, dépôts, etc.), des modifications de la répartition des loyers sont à considérer. Le document pdf placé en annexe permet aux membres de la Commission de gestion de visualiser cette répartition pour 2016.

Compte 601.3185 - Honoraires

- La commission est interloquée par l'importante différence entre les charges d'honoraires 2016 et 2015 et demande à connaître les détails de la ventilation du compte 601.3185. La commission souhaite avoir les éléments lui permettant de comprendre l'augmentation et l'utilisation du crédit supplémentaire décidé par le CoDir en date du 16.02.2017.

Réponse : Ci-dessous, le détail de la ventilation du compte concerné. La particularité de l'exercice 2016 est consécutive aux engagements financiers qui ont été réalisés en mandatant un consultant externe en vue de l'engagement du successeur du Secrétaire général.

7 - Sécurité Riviera CGL305 / TAV / 16.05.17 15:46 / Page : 1

Ecritures traitées Engagés
Toutes Oui
Extrait de comptes
Du 01.01.2016
Au 31.12.2016

Date	Pièce	E Libellé	Facture	Contrepartie	Débit	Crédit	Solde
601.3185		Honoraires	Budget	100,000.00			
			Dépassement	12,110.53-			
02.03.2016	604	C ANTONIO MARTINS-repas du 01.02.16	DU 01.02.2016	9200.001	52.20		52.20
15.04.2016	1037	C CENTRIGS CONSULTING SA-Frais étude ERP	20160046	9200.001	8,110.13		8,162.33
03.05.2016	1213	C FIDUCIAIRE LAMBELET SA-Audit 2015	1600078	9200.001	6,588.00		14,750.33
28.09.2016	2693	C VICARIO CONSULTIN-Recrutement secr. gén.		9200.001	8,899.20		23,649.53
20.12.2016	POA3314	C Groupe heliopsis c / quittance pour 601.3185 concert souper de l'ASR		9100.010	800.00		24,449.53
22.12.2016	3526	C VICARIO CONSULTING SA	160253	9200.001	27,000.00		51,449.53
31.12.2016	3659	C SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CEN-Décompte final	DU 20.12.2016	9200.001	10,661.00		62,110.53
31.12.2016	3890	C COMMUNE DE MONTREUX-Honoraires 2016	200.944	9200.001	50,000.00		112,110.53
		Solde au 31.12.2016			112,110.53	0.00	112,110.53

- La commission souhaite obtenir les explications concernant les montants de CHF 8'899,20 et de CHF 27'000.- versés à la Société Vicario consulting SA.

Réponse : le premier montant concerne les frais d'annonces parues dans la presse pour la recherche du nouveau Directeur de l'ASR et le deuxième concerne l'étude des 80 dossiers reçus ainsi que l'audition des candidats sélectionnés.

Chancellerie (cellule C3)

Compte 602.3155 - Entretien des véhicules

- Les charges sont 2 à 3 fois plus faibles que dans l'exercice 2015 et 2 fois plus bas que le montant budgété. A quoi est due cette différence ? S'agit-il d'un désinvestissement ou d'un changement de prestataire ?

Réponse : L'acquisition, en 2016, d'un nouveau véhicule sous garantie a permis de réduire les frais d'entretien.

Police Riviera (cellule C4)

Compte 603.3115 - Achats de véhicules

- La différence entre les charges effectives et le budget interpelle la commission qui pense à un report de charge pour l'exercice 2017. Est-ce exact ? La commission souhaite recevoir la liste des véhicules et équipements qui seront reportés à un exercice ultérieur.

Réponse : Nous avons fait l'acquisition de tous les véhicules prévus au budget en 2016, à savoir trois voitures de patrouille, une voiture banalisée et une moto.

La différence entre le budget et les comptes provient du fait que les prix projetés étaient supérieurs aux prix d'achat. Nous avons également pu récupérer du matériel technique des anciennes voitures pour en équiper les nouvelles (RAG et boîtiers électroniques pour les moyens prioritaires).

Compte 603.4370 - Amendes

- La commission, se basant également sur le rapport de gestion 2016, s'interroge sur le rapport entre la baisse des revenus des amendes et le nombre total des amendes infligées, qui lui, est en augmentation.
Est-il possible de chiffrer ces indications en expliquant pourquoi plus d'amendes rapportent moins ?

Réponse : L'« objectif » budgétaire n'est pas atteint au compte de la Police. Le chiffre global de 102'227 amendes d'ordre figurant dans le rapport de gestion 2016 (page 56) concerne l'ensemble des AO dressées par les policiers et les ASP. En 2015, le montant total des AO encaissées (policiers et ASP) était de CHF 4'794'137.07; il est de CHF 5'095'404.69 en 2016, soit une augmentation des recettes de CHF 301'267.62.

- Plusieurs questions sont posées concernant le zèle des agents de Police Riviera lors de situations où des automobilistes se font amender en nombre, par exemple lors de manifestations, marchés, etc. et où l'organisateur n'a pas prévu de parkings en suffisance, près des plages le week-end lors de la belle saison, autour du stade de la Saussaz lorsque les parents viennent chercher leurs enfants. Une plus grande tolérance est demandée à Police Riviera dès le moment où l'automobiliste ne génère pas un risque particulier pour la circulation ou ne perturbe pas une intervention d'urgence.

Réponse : l'automobiliste a la possibilité de faire opposition pour contester le bien-fondé de l'amende. Pour le stade de la Saussaz, la signalétique mise en place va être contrôlée.

Prévention (cellule C5)

Compte 604.3156 - Entretien du matériel spécialisé

- La charge estimée lors de la préparation du budget s'élève à CHF 23'000.-, mais la charge est finalement de CHF 16'000.-. Que s'est-il passé ?

Réponse : Il n'a pas été nécessaire de remplacer autant de batteries que prévu pour les appareils radar et contrôle du trafic, d'où la diminution.

Ambulance Riviera (cellule C6)

Compte 605.3123 - Electricité

- Ce compte a été budgété à CHF 0.-, mais une charge de CHF 1'458.67 est finalement imputée à la cellule. Pourquoi ? A quoi correspond cette charge ?

Réponse : La charge correspond à la consommation électrique du local situé au sous-sol du bâtiment de Clarens, endroit où sont demeurées stockées les palettes de matériel préhospitalier. Cette surface était nécessaire en plus des locaux de Béranges. Aujourd'hui, pour laisser place aux besoins de la Police, ce stock a été déplacé dans les locaux du SDIS Riviera, à la caserne de Corseaux.

Compte 605.3091 - Frais de formation prof. du personnel

- Les frais de formation s'élèvent finalement à moins de la moitié du montant budgété ; quelle est l'origine de cette différence ? Est-ce dû à un problème de personnel ?

Réponse : Les directives du SSP imposent 40 heures de formation continue par ambulancier et par année. Les cours suivis en 2016 n'ont pas engagé l'entier des montants prévus au budget, principalement en raison des types de formation retenus. L'écart n'est pas relatif à un problème de personnel, les trente collaborateurs ayant suivi les 40 heures de formation requises par le Canton.

Compte 605.3199 - Dépenses diverses

- Bien que demandé lors de la précédente législature, le président de la COGEST ou son remplaçant n'a pas été convié au Rapport Annuel d'Ambulance Riviera.
La COGEST, dans son cahier des charges, a également un devoir de contrôle de gestion de l'ASR; la participation aux rapports annuels des différents corps qui composent l'association est une occasion unique pour la COGEST de sentir l'ambiance générale et percevoir les conflits éventuels.

Réponse : Aucun rapport formel, au sens des habitudes qui prévalent pour les policiers et les pompiers, n'est organisé par Ambulance Riviera. Les ambulanciers ne portent pas de grades et la tradition des rapports n'existe pas dans ce domaine professionnel. Le montant inscrit au budget permet de réunir la totalité des collaborateurs et de partager un repas, moment de convivialité qui contribue à la bonne cohésion du service. Cette démarche s'effectue à l'interne même du service, sans présence de membres du Comité de direction ou autre officiel.

UTLI (cellule C7)

Pas de questions.

Amendes d'ordre (cellule C8)

Compte 607.3184 - Frais de contentieux et poursuites

- La commission de gestion comprend parfaitement que les contentieux ne peuvent pas être budgétés, mais relève que ceux-ci ne diminuent pas au fil des années; dès lors, pour quelle raison est-ce que le montant des charges estimées est-il 2 fois plus bas que le montant des charges effectives ?

Réponse : Le budget a certes été optimiste pour ces montants qui sont facturés comme avances de frais par les Offices des poursuites, dans le but d'encaisser le montant des amendes. Ces charges sont refacturées aux contrevenants et compensées par les recettes figurant au compte 607.4362.

L'augmentation constante de ces frais est proportionnelle au nombre d'amendes infligées durant l'année.

- La commission se demande si comme à Genève, par exemple, il n'y a pas un pourcentage important de recours qui engendre des frais administratifs exorbitants.

Réponse : non ce n'est pas le cas sur la Riviera.

Police du commerce (cellule C9)

Compte 608.3185 - Honoraires et frais d'expertises

- Que signifient les abréviations CDAP ?

Réponse : CDAP est l'abréviation de la « Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal », laquelle est compétente, en première instance, pour traiter de tout recours contre les décisions administratives cantonales et communales.

Compte 608.3091 - Frais de formation du personnel

- Le montant des charges est de CHF 0.- ; Pour quelle raison ?

Réponse : Aucune formation externe n'a été dispensée en 2016, la formation continue du personnel de la Police du commerce a été effectuée en interne, notamment en relation avec le remplacement du logiciel de comptabilité.

De plus, la personne mandatée pour le contrôle des champignons n'a pas eu à suivre de formation durant l'année 2016, alors que le budget habituel avait été prévu.

page 25

- Un chiffre semble perdu dans les commentaires, à quoi correspond-t-il ?

Réponse : C'est une devinette !!!...

Il s'agit visiblement d'un total intermédiaire effectué sur la feuille de calcul et qui a été malencontreusement imprimé.

- La commission demande à connaître le nom de la personne mandatée pour le contrôle des champignons.

Réponse : on trouve ses coordonnées sur le site de l'ASR.

Signalisation (cellule C10)

Compte 609.3135 - Achats de matières premières

- Le montant des charges est en diminution, est-ce que les achats planifiés sont reportés en 2017 ?

Réponse : Les montants portés au budget de ce compte, qui comprend l'achat des matières premières (matériel de signalisation, peinture pour le marquage routier, miroirs routiers, rouleaux de scotch pour la confection des signaux, le matériel de signalisation provisoire pour les manifestations etc.) n'ont pas été engagés, les prévisions se révélant supérieures aux réels besoins. Il n'y a aucun report effectué sur l'exercice 2017.

Stationnement (cellule C11)

Pas de questions.

Stationnement Montreux (cellule C11.1)

Pas de questions.

Stationnement Vevey (cellule C11.2)

Compte 610.02.3529 - Ristourne macarons

- La commission de gestion demande à connaître le détail du compte « Ristournes macaron », ainsi que le détail de la gestion et l'administration des macarons. Comment la répartition du montant du prix du macaron elle-t-elle établie ? Quel part du prix revient à qui ?

Réponse :

Date	Libellé	Montant
31.12.2016	OF. STAT - DU 610.4911 AU 610.02.3529	CHF 61'910.53
31.12.2016	OF. STAT - DU 610.4911 AU 610.02.3529	CHF 37'146.32
31.12.2016	RECETTES CARTES DE CREDIT HORODATEURS	CHF 20'077.55
	Total	CHF 119'134.40
	Budget	CHF 117'000.00
	Ecart	CHF - 2'134.40

L'administration, respectivement la gestion des macarons et autres autorisations des communes de Corsier et La Tour-de-Peilz s'effectue par l'Office du stationnement de Vevey au travers de contrats de prestations passés entre les communes concernées et l'ASR. Cette gestion est définie comme suit :

« La charge liée à la gestion des macarons et autres autorisations est fixée par macaron et/ou autorisation. Elle est définie, pour l'année en cours, sur la base du nombre de macarons et autorisations délivrés et de l'exercice comptable de l'année précédente de l'Office du stationnement de Vevey. Elle tient compte des frais de personnel, d'encadrement (RH, Chef des Services généraux, Responsable des Offices de stationnement), des imprimés et fournitures de bureau, de l'équipement informatique, du loyer, des frais postaux, des communications téléphoniques, etc. »

Le montant des recettes « macarons » est comptabilisé dans un compte de bilan de l'ASR. La répartition intervient au moment du bouclage annuel des comptes, après déduction de la charge administrative mentionnée ci-dessus.

Stationnement La Tour-de-Peilz (cellule C11.3)

Pas de questions.

SDIS Riviera

Compte 650.3011 - Traitements

- A quoi correspond le crédit supplémentaire du 08.12.2016 ? La commission demande des explications détaillées.

Réponse : Le crédit supplémentaire concerne le paiement des heures supplémentaires de trois collaborateurs pour un total de 530 heures.

Ces heures sont le reflet des contraintes liées à l'organisation du service, notamment des piquets de direction, des permanences de jour et des activités saisonnières. Ces heures supplémentaires sont le résultat de la charge des deux dernières années.

Le Comité de direction a accepté le paiement de ces heures de manière exceptionnelle, sachant qu'il n'était raisonnablement pas possible d'en effectuer la reprise sans péjorer le fonctionnement du service. Il a de plus exigé le strict respect de la Directive d'application sur la gestion du temps de travail (DA-003).

Une nouvelle organisation des permanences de jour (piquet d'officier), depuis le mois d'avril, permet d'en diminuer les contraintes.

Compte 650.3013.03 - Soldes JSP

- Le montant de CHF 27'000.- figurant au budget n'a pas été employé (charge à CHF 70.-) ; Est-ce que les JSP existent encore ? Qu'en est-il ?

Réponse : Le détachement des JSP du SDIS Riviera existe bien entendu toujours et, au 31 décembre 2016, était constitué de 24 JSP comme indiqué dans le rapport de gestion.

S'agissant des aspects financiers, le montant alloué aux moniteurs n'apparaît pas dans le compte 650.3013.03, mais, en raison du système ECADIS figure au compte 650.3013. Le logiciel ne permet pas de différencier les montants concernant les activités des JSP de celles du SDIS.

Si le plan comptable de l'ASR prévoit de pouvoir différencier ces montants, les outils mis à disposition par l'ECA ne permettent pas cette distinction. Cependant, un fichier tenu à part permet de faire ressortir ces détails, soit pour l'exercice 2016 un total de CHF 13'450.00 de soldes pour les moniteurs. Les JSP, eux, ne sont pas soldés.

Compte 650.3123- Electricité

- *Un commissionnaire s'étonne que les locaux du SDIS Riviera à Corseaux situés sous la station-service BP et qui ont été transformés à grand frais pour accueillir une caserne fonctionnelle ne servent que de lieux de stockage de matériels.*

Réponse : *cette situation découle principalement du manque d'effectifs de sapeurs volontaires.*

Protection civile Riviera

Pas de questions.

Comptes 2016 – Charges par nature

31 - BIENS, SERVICES, MARCHANDISES

311 - ACHATS EQUIPEMENTS

- Les deltas apparaissant entre les comptes 2015, le budget 2016 et les comptes 2016 laissent penser que ces investissements ont été reportés en 2017. Est-ce le cas ? Si oui, la commission souhaite obtenir la liste des équipements et achat non-effectués lors de l'exercice écoulé.

Réponse : Il est parfaitement exact que des investissements ont été programmés sur les budgets 2016, puis sur 2017 et vraisemblablement encore sur le budget 2018. Il s'agit des éléments techniques et de mobilier concernant le Corps de Police Riviera et l'implantation du système d'aide à l'engagement SAE. Ce nouveau principe permettra la géolocalisation des patrouilles et l'optimisation de l'engagement des moyens dans le cadre de la police coordonnée.

L'ASR dépend, pour cette installation, de l'avancée du projet au niveau de la Police cantonale et de la finalisation des conventions de partenariat entre les polices communales et la Police cantonale.

Les montants prévus dans les budgets n'ont pas été engagés comme le prévoit le principe du budget base 0 appliqué par l'ASR. De ce fait, ils sont à nouveau prévus dans les exercices futurs, tant et aussi longtemps que le projet n'a pas été réalisé.

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis N° 01/2017 du Comité de direction du 23 mars 2017 sur les comptes 2016 de l'Association Sécurité Riviera

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2016, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 39'191'205.68, les revenus à CHF 22'560'793.49, pour une charge totale à répartir de CHF 16'630'412.19;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

Au nom de la Commission de gestion

Le Président-rapporteur



Marc Badoud

Annexes : codification des indemnités 2017
répartition des loyers

Codification des indemnités

		Service nuit	Di-JF	Disponibilité	Service piquet	Repas en dehors heure normale	Abonnement tél.	Port uniforme	Total	%
<p>Note max : 5 Points = note x pondération</p>										
Pondération										
Amulance Riviera - Ambulancier diplômé	note	3	5	5	1	5	5	1	25	75
	points	33	55	20	5	30	5	2	150	
Ambulance Riviera - Technicien ambulancier	note	3	5	5	1	5	5	1	25	75
	points	33	55	20	5	30	5	2	150	
Assistant de sécurité publique	note	3	3	3	2	3	5	5	24	61
	points	33	33	12	10	18	5	10	121	
Police Riviera - Chargé de prévention	note	2	2	5	1	1	5	5	21	45
	points	22	22	20	5	6	5	10	90	
Chef de bureau	note	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	points	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chef des services généraux										
Police Riviera - Chef d'unité	note	5	5	5	5	5	5	5	35	100
	points	55	55	20	25	30	5	10	200	
Police Riviera - Chef d'unité remplaçant	note	5	5	5	5	5	5	5	35	100
	points	55	55	20	25	30	5	10	200	
Police Riviera - Chef opérationnel	note	5	5	5	5	5	5	5	35	100
	points	55	55	20	25	30	5	10	200	
Collaborateur cellule UTLI	note	1	1	5	4	1	5	5	22	42
	points	11	11	20	20	6	5	10	83	
Collaborateur technique cellule UTLI	note	1	1	5	4	1	5	0	17	37
	points	11	11	20	20	6	5	0	73	
Collaborateur POLCOM	note	1	1	3	1	1	5	5	17	30
	points	11	11	12	5	6	5	10	60	
Commandant de police										
Concierge A	note	0	0	0	0	0	5	0	5	3
	points	0	0	0	0	0	5	0	5	
Police Riviera - Opérateur CRI	note	5	5	5	5	5	5	5	35	100
	points	55	55	20	25	30	5	10	200	
Signalisation - Ouvrier qualifié	note	0	0	0	0	0	5	0	5	3
	points	0	0	0	0	0	5	0	5	
Police Riviera - Agent de police	note	5	5	5	5	5	5	5	35	100
	points	55	55	20	25	30	5	10	200	
Police Riviera - Aspirant de police	note	1	1	1	1	2	2	2	10	25
	points	11	11	4	5	12	2	4	49	
Police Riviera - Agent de police UPREV	note	1	2	5	3	2	5	5	23	48
	points	11	22	20	15	12	5	10	95	
Police Riviera - Répondant proximité	note	2	3	5	3	4	5	5	27	65
	points	22	33	20	15	24	5	10	129	
Police Riviera - Responsable de base	note	5	5	5	5	5	5	5	35	100
	points	55	55	20	25	30	5	10	200	
Responsable bureau de CIRCULATION	note	0	0	0	0	0	5	0	5	3
	points	0	0	0	0	0	5	0	5	
Ambulance Riviera - Responsable d'exploitation	note	2	5	5	1	5	5	1	24	26
	points	22	55	20	5	30	5	2	139	
Police Riviera - Responsable manifestation / rpl du Commandant	note	2	3	5	5	2	5	5	27	64
	points	22	33	20	25	12	5	10	127	
Responsable Offices stationnement	note	0	0	0	0	0	5	0	5	3
	points	0	0	0	0	0	5	0	5	
Responsable POLCOM	note	1	1	5	1	1	5	5	19	34
	points	11	11	20	5	6	5	10	68	

Codification des indemnités

	Note max : 5 Points = note x pondération	Service nuit	DI-JF	Disponibilité	Service piquet	Repas en dehors heure normale	Abonnement tél.	Port uniforme	Total	%
Responsable groupe SIGNALISATION	note points	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	5 5	0 0	5 5	3
Police Riviera - Responsable de l'UPREV	note points	1 11	2 22	5 20	3 15	2 12	5 5	5 10	23 95	48
Responsable cellule UTLI	note points	1 11	1 11	5 20	4 20	1 6	5 5	5 10	22 83	42
Secrétaire Général										
Secrétaire (première)	note points	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0
Secrétaire	note points	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0
Secrétaire de direction	note points	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0
Responsable des Ressources Humaines	note points	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0
Adjoint responsable des Ressources Humaines	note points	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0
Surveillant-gardien parking	note points	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	5 5	0 0	5 5	3
Téléphoniste CRI	note points	1 11	5 55	5 20	1 5	5 30	5 5	0 0	22 126	63
ORPC - Adjoint administratif et resp. logistique	note points	0 0	0 0	3 12	3 15	0 0	5 5	1 2	12 34	17
ORPC - Commandant et remplaçant	note points	0 0	0 0	5 20	5 25	0 0	5 5	1 2	16 52	26
ORPC - Mécanicien d'entretien	note points	0 0	0 0	0 0	3 15	0 0	4 4	0 0	7 19	10
Secrétaire ORPC	note points	0 0	0 0	0 0	3 15	0 0	3 3	0 0	6 18	9
SDIS - Mécanicien	note points	0 0	0 0	5 20	5 25	0 0	5 5	1 2	16 52	26
SDIS - Etat Major	note points	1 11	1 11	5 20	5 25	0 0	5 5	1 2	18 74	37

Boucllement 2016 : loyer des locaux de Clarens et de Vevey				
Libellé	CHF	Nombre de mois	TOTAL	
Loyer mensuel	22'187	12	266'244.00	
Consommation de chauffage 2015 / 2016			-39'777.85	
Amortissement 995'000 : durée 15 ans - par année CHF 995'000 / 15 =			226'466.15	
32 pl. de parc à CHF 50.- = CHF 1'600 / mois = CHF 19'200 / année	1'600	12	19'200.00	19'200.00
2 pl. de parc à CHF 80.- = CHF 160 / mois = CHF 1'920 / année	160	12	1'920.00	1'920.00
Consommation de chauffage 2015 / 2016 pour un total de CHF	23'947		313'919.15	
4 pl. de parc à 60 + 75 + 2 * 80 = CHF 295 / mois = CHF 3'540 / mois	295	6	1'770.00	1'770.00
	24'242		315'689.15	22'890.00
(Consommation de chauffage prévisible = CHF 10'000 / année)			0.00	
Total à répartir dans les cellules				315'689.15

Clarens : répartition par cellule	m ²	%	PI. de parc	PI. de parc	Total		Arrondi à
					Total	CHF 100 / m ²	
Autorités	40.60	1.54	1	600.00	5'107.42	5'107.40	
Direction	613.00	23.24	2	1'200.00	69'255.39	69'255.40	
Chancellerie	36.20	1.37	1	600.00	4'618.93	4'618.95	
Police Riviera	1'243.70	47.16	28	16'890.00	154'965.83	154'965.85	
Prévention	57.90	2.20	2	1'200.00	7'628.07	7'628.05	
Ambulance Riviera	102.30	3.88			11'357.37	11'357.40	
UTLI	324.80	12.32	3	1'800.00	37'859.36	37'859.35	
Police du commerce	92.75	3.52			10'297.12	10'297.10	
Stat. Montreux	126.10	4.78	1	600	14'599.65	14'599.65	
Total	2'637.35	100.00	38	22'890.00	315'689.15	315'689.15	

Vevey : répartition par cellule	Bureaux		Dépôts		Parties communes		Total m ²	Total CHF
	m ²	CHF 180 / m ²	m ²	CHF 100 / m ²	m ²	CHF 100 / m ²		
Police Riviera	634.50	114'210.00	254.50	25'450.00	100.00	10'000.00	989.00	149'660.00
UTLI	62.50	11'250.00		0.00	7.00	700.00	69.50	11'950.00
Amendes d'ordre	76.50	13'770.00	9.50	950.00	9.50	950.00	95.50	15'670.00
Signalisation	27.50	4'950.00		0.00	3.00	300.00	30.50	5'250.00
Stat. Vevey (+ LTP)	97.50	17'550.00	72.00	7'200.00	11.00	1'100.00	108.50	18'650.00
SDIS			336.00	33'600.00	8.00	800.00	80.00	8'000.00
Total	898.50	161'730.00	336.00	33'600.00	138.50	13'850.00	1'1373.00	209'180.00
							1'1373.00	209'180.00

Boucllement 2016 : loyers Clarens + Vevey répartis par cellule

Répartition par cellule	Clarens	Vevey	Total intermédiaire	Locaux SDIS	Locaux ORPC
Autorités	5'107.40		5'107.40	Corseaux	Montreux
Direction	69'255.40		69'255.40	Jongny	Halle La Rottaz
Chancellerie	4'618.95		4'618.95	Montreux	Les Moulins PDE
Police Riviera	154'965.85	149'660.00	304'625.85	St-Légier	Local Chemex
Prévention	7'628.05		7'628.05	Vevey	
Ambulance Riviera	11'357.40	11'950.00	23'307.40	Rio-Gredon	146'740.00
UTLI	37'859.35		37'859.35	SDIS Vevey	
Amendes d'ordre		15'670.00	15'670.00		
Police du commerce	10'297.10		10'297.10		
Signalisation		5'250.00	5'250.00		
Stat. Montreux			14'599.65		
Stat. Vevey	14'599.65	18'650.00	33'250.00		
Stat. LTP			0.00		
SDIS		8'000.00	8'000.00		
Protection civile	315'689.15	209'180.00	524'869.15		
			524'869.15		
					Total des loyers
					315'689.15
					209'180.00
					582'981.00
					146'740.00
					1'254'590.15
					75'100.00
					90'451.00
					1'420'141.15

Total des loyers de Clarens

Total des loyers de Vevey

Total des loyers SDIS

Total des loyers ORPC

Ambulance Riviera La Tour-de-Peilz

Signalisation - Chevalley à St-Légier

SÉCURITÉ RIVIERA

Clarens, le 25.01.2017

Le président



Bernard Degex

Le secrétaire général



Michel Francey